



Comité de défense et d'animation du quartier de Magonty

Association loi 1901 – n° 4097 du 20 novembre 1945

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 27 janvier 2007

Maison de quartier de Magonty

Ordre du jour

9h00 Accueil – Renouvellement des adhésions – Nouvelles adhésions

9h15 Assemblée générale ordinaire : bilan de l'année 2006

Rapports moral et financier 2006

Rapports d'activités des commissions et des clubs

Élection des membres du conseil d'administration

11h00 Débat sur la vie du quartier en présence de Monsieur le Maire et des élus locaux

Projets intéressant le quartier : voirie – urbanisme – environnement – sécurité routière

Questions diverses

La liste des questions qui seront posées aux élus figure au verso du document

12h15 Apéritif offert par le comité de quartier

Invitation à candidature

Dépôt des candidatures au conseil d'administration

à déposer **avant le 24 janvier 2006** dans la boîte à lettres de la maison de quartier de Magonty

Place de la Résistance 33600 PESSAC

Le comité de quartier vous adresse ses

Meilleurs vœux pour 2007

Renseignements : Serge Degueil, Président du comité de quartier

101, rue de la Poudrière, 33600 PESSAC

Tél. 05 56 36 55 54 - Courriel : sdegueil@yahoo.fr



Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

souhaite adhérer au Comité de quartier de Magonty pour l'année 2007.

**Bulletin à retourner accompagné d'un chèque de 7 € libellé à l'ordre
du Comité de Quartier de Magonty, Place de la Résistance, 33600 PESSAC**

Siège : Maison de quartier de Magonty, Place de la Résistance, 33600 PESSAC

Courriel : magonty@federation-quartiers-pessac.com

Président : Serge Degueil Téléphone : 05 56 36 55 54 – Courriel : sdegueil@yahoo.fr

Assemblée générale du comité de quartier de Magonty

Liste des questions posées aux élus

1. Questions posées par les habitants du quartier

Voirie. Giratoire Avenue de Magonty/Rue du Merle : nous sommes souvent relancés par les riverains qui nous rappellent que ces travaux étaient programmés sous la précédente mandature. Mais depuis plusieurs années, on ne sait plus ce qui se passe. Peut-on savoir si cet aménagement, pourtant indispensable, est abandonné ?

Antenne de téléphonie mobile. Serait-il possible de savoir combien l'opérateur Bouygues Telecom verse à la ville pour l'occupation du terrain municipal de la rue du Transvaal ?

Hygiène. Les résidents du Club des Princes II se plaignent de la présence de nombreux chats abandonnés provenant du centre équestre de Romainville. Ils se sont mis en relation avec le service Hygiène de la ville : il leur a été répondu que le coût de l'opération, confiée à une société de service, était trop important (60 € par chat) pour être pris en charge par la ville. Ils ont donc fait appel à l'association *L'école du chat de Bordeaux* (association pour la stérilisation des chats sans maître) qui a déjà récupéré une quinzaine de chats en un mois. Ne serait-il pas possible que la ville subventionne cette association qui est gérée et animée par des bénévoles, et dont les moyens financiers sont limités ? Les chats provenant d'un terrain municipal, il nous paraît normal que la ville contribue financièrement au règlement de ce problème.

2. Questions posées par le comité de quartier de Magonty

Projets de voirie :

Par lettre du 21/12/06 vous nous avez fait part de l'ensemble conséquent des travaux qui allaient être entrepris sur le quartier ? Peut-on avoir quelques précisions ?

- **Avenue du Port Aérien :** Par votre lettre du 17/11/06, vous nous avez fait savoir que la Mairie a demandé à la CUB "un chiffrage précis de son projet, ainsi qu'un chiffrage pour la réalisation d'un collecteur permettant de supprimer le fossé coté ouest de la voie et de créer un cheminement piétons". Où en est cette étude et les sommes allouées en 2006 seront-elles reconduites en 2007 ?
- **Rue de la Poudrière :** À la suite de notre réunion avec les services de la Mairie et de la CUB, réunion en date du 11/04/06, la Mairie nous a adressé le 02/05/2006 une lettre précisant que "La CUB a bien pris note de (notre) demande et procède à l'étude des aménagements souhaités". Peut-on savoir où en est cette étude ?
- **Intersection de la piste cyclable avec la rue des Bouvreuils :** Suite à notre demande, la Mairie a adressé une lettre le 25/04/06 à M. le Président du Conseil Général de la Gironde pour attirer son attention sur le danger que représente cette intersection. Dans sa réponse en date du 11/07/06, le Directeur des Infrastructures du Conseil Général a précisé qu'il n'était pas favorable à la mise en place de chicanes destinées à obliger les cyclistes à mettre pieds à terre pour traverser la rue des Bouvreuils comme nous le demandions. Une réunion sur place a alors été organisée à laquelle participaient les représentants du Conseil Général, de la Mairie et du Comité de Quartier qui ont pu constater la dangerosité du carrefour : les représentants du Conseil Général se sont engagés à réétudier le problème. Une somme importante a apparemment été prévue pour réaménager ce secteur. Quels types de travaux sont envisagés et le réaménagement complet de cette rue ne préfigure-t-il pas à plus ou moins longue échéance une urbanisation du secteur ?

Maison de quartier :

- Le comité de quartier a proposé quelques aménagements pour améliorer le fonctionnement de la maison municipale et lui permettre d'accueillir un plus grand nombre d'activités, ce qui est une demande latente. À ce jour nous n'avons reçu aucune réponse, même pour les aménagements les plus simples n'entraînant quasiment pas de frais.
- Qu'en est-il de la connexion Internet de la maison du quartier qui est une forte demande des seniors ?
- Que penser de l'agrandissement de la maison de quartier pour créer un petit local au profit de Pessac-Ouest ? Ceci aurait peut-être une incidence sur la diminution de la délinquance croissante à Magonty et des agressions permanentes sur la maison de quartier.

Vandalisme : La maison de quartier le centre commercial, le mobilier urbain et les espaces verts sont la cible de délinquants qui provoquent d'importantes dégradations. Qu'envisage la ville pour éradiquer ce phénomène ?

Piste cyclable : La piste cyclable Pessac-Mérignac est régulièrement empruntée par des motos et des quads qui l'utilisent comme piste de vitesse. Il est nécessaire de rappeler les règles et de les faire respecter !

Chemin de randonnée Pessac-Domaine de Certes : point sur le projet.